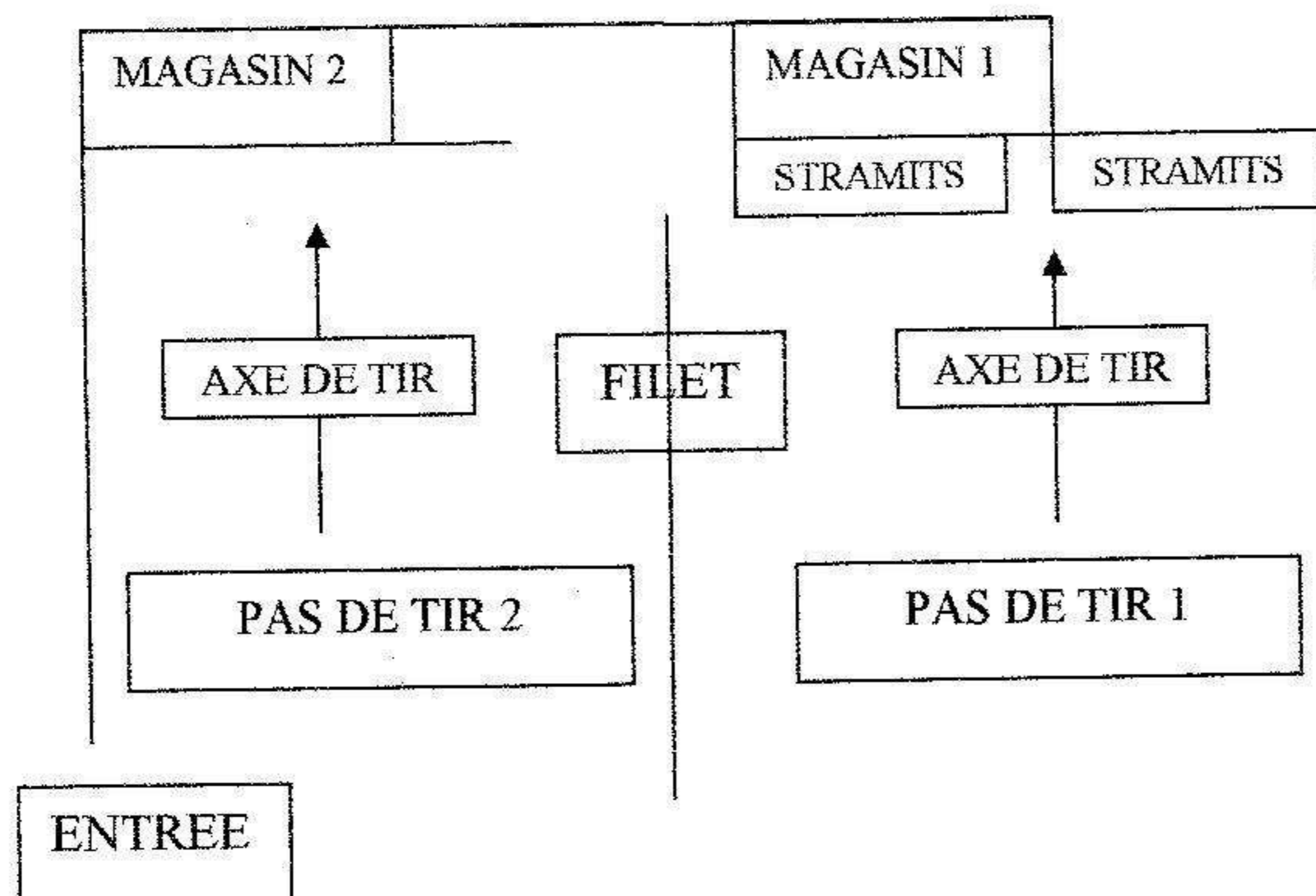


dispose d'un coordinateur, les séances sur les deux pas de tirs peuvent être considérées comme indépendantes (distance de tir, début des tirs et récupérations des flèches)

- Le tir non perpendiculaire au mur de stramits est absolument interdit. Les tirs s'effectuent donc dans une seule direction pour l'ensemble des tireurs, indépendamment du nombre, de l'âge, du niveau des archers et du pas de tir utilisé. Chaque tireur ne doit tirer que sur sa propre cible.
- Le tir n'est autorisé que lorsque l'espace compris entre le pas de tir et le mur de stramits (pas de tir 1) ou les cibles (pas de tir 2) est totalement dégagé. L'archer s'assure qu'il n'y a personne en avant du pas de tir de tir, et il n'arme son arc qu'à cette condition.
- L'accès aux magasins est normalement interdit durant les tirs. Il appartient aux archers de récupérer la totalité du matériel nécessaire en début de séance. Si un archer doit accéder au magasin pendant un tir (notamment les retardataires), les tirs sont interrompus et ne peuvent reprendre que lorsque le tireur a rejoint l'arrière du pas de tir.
- Le silence est la règle durant l'exécution des tirs. Les jeux (ballons, poursuites entre jeunes ...), sources de gêne pour les autres tireurs et potentiellement sources d'accidents sont interdits durant les séances de tir à l'arc.
- Sur chaque pas de tir, les archers tireront ensemble à partir de la même ligne de tir et à la même distance. Les tirs s'effectuent à une distance de 30 mètres maximum. Si les archers sont nombreux, ou si deux séries doivent être mises en place, le nombre de flèches par archer sera limité à six.
- Il reste toutefois possible de positionner des chevalets mobiles supportant des cibles à différentes distances du pas de tir, toujours dans l'axe de tir de façon à pouvoir adapter le pas de tir à différents niveaux et catégorie de tir. Dans cette configuration, toutes les règles de sécurité restent totalement applicables et impératives.



83. Règles de sécurité générales au pas de tir :

- Ne jamais viser quelqu'un avec un arc bandé, avec ou sans flèche.
- Ne jamais encocher ou armer l'arc, même sans flèche, ailleurs que sur le pas de tir et en direction de la cible.
- Ne jamais pointer son arc ailleurs que sur une cible.
- Ne jamais lâcher la corde sans flèche encochée
- Se tenir toujours à distance suffisante d'un archer en phase de tir pour ne pas risquer de perturber son geste par un contact inopportun.
- Après avoir tiré ses flèches, replacer l'arc sur son support et attendre les directives du coordinateur trois mètres en arrière du pas de tir.
- Ne jamais se diriger vers les cibles sans en avoir obtenu l'autorisation du responsable et s'être assuré qu'on peut le faire sans danger.
- Ne jamais traverser devant une ligne d'archers, que ce soit devant et derrière les cibles.
- Ne jamais se placer derrière les flèches lorsqu'on les retire de la cible, mais toujours se placer latéralement (risque de blessure au visage ou aux yeux lors de l'arrachage des flèches).